

# Conseil des gouverneurs

GOV/INF/2022/22

4 octobre 2022

Français  
Original : anglais

Réservé à l'usage officiel

## Vérification et contrôle en République islamique d'Iran à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU

### *Rapport du Directeur général*

1. Le présent rapport du Directeur général adressé au Conseil des gouverneurs et, parallèlement, au Conseil de sécurité de l'ONU (Conseil de sécurité), porte sur la mise en œuvre par la République islamique d'Iran (Iran) des engagements en matière nucléaire pris dans le cadre du Plan d'action global commun (PAGC) en ce qui concerne ses activités relatives à l'enrichissement. On y trouvera des informations actualisées sur les faits survenus depuis le précédent rapport du Directeur général<sup>1</sup>.

### Activités relatives à l'enrichissement

2. Comme indiqué précédemment<sup>2</sup>, l'Iran a informé l'Agence qu'il y a trois modes de fonctionnement possibles pour les six cascades de centrifugeuses IR-1 (configurées en cascades individuelles ou en trois séries de deux cascades interconnectées) et les deux cascades de centrifugeuses IR-6 installées à l'installation d'enrichissement de combustible de Fordou (IECF) :

- i) jusqu'à huit cascades sont alimentées en UF<sub>6</sub> naturel pour produire de l'UF<sub>6</sub> enrichi jusqu'à 5 % en <sup>235</sup>U ;
- ii) jusqu'à huit cascades sont alimentées en UF<sub>6</sub> enrichi jusqu'à 5 % en <sup>235</sup>U pour produire de l'UF<sub>6</sub> enrichi jusqu'à 20 % en <sup>235</sup>U ; ou
- iii) les deux cascades de centrifugeuses IR-6 sont alimentées en UF<sub>6</sub> naturel pour produire de l'UF<sub>6</sub> enrichi jusqu'à 5 % en <sup>235</sup>U, qui est ensuite utilisé pour alimenter les cascades de centrifugeuses IR-1 configurées en séries de deux cascades interconnectées pour produire de l'UF<sub>6</sub> enrichi jusqu'à 20 % en <sup>235</sup>U, ou recueilli à l'aide d'une ligne de récupération du produit séparée<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Document GOV/2022/39.

<sup>2</sup> Document GOV/INF/2021/9, par. 3 et document GOV/2021/39, par. 36 à 38.

<sup>3</sup> Document GOV/2022/39, par. 28.

Comme indiqué récemment, le 31 août 2022, l'Agence a vérifié que l'Iran utilisait le second mode d'opération ii) décrit ci-dessus<sup>4</sup>.

3. Le 2 octobre 2022, l'Agence a vérifié à l'IECF que l'Iran était passé au troisième mode de fonctionnement. Il alimentait les deux cascades de centrifugeuses IR-6 avec de l' $UF_6$  naturel pour produire de l' $UF_6$  enrichi jusqu'à 5 % en  $^{235}U$ , qui était ensuite utilisé pour alimenter l'une des trois séries de deux cascades de centrifugeuses IR-1 interconnectées pour produire de l' $UF_6$  enrichi jusqu'à 20 % en  $^{235}U$ . Les deux autres séries de deux cascades de centrifugeuses IR-1 interconnectées continuaient à produire de l' $UF_6$  enrichi jusqu'à 20 % en  $^{235}U$ , alimentées séparément en  $UF_6$  enrichi jusqu'à 5 % en  $^{235}U$ .

---

<sup>4</sup> Document GOV/2022/39, par. 30.